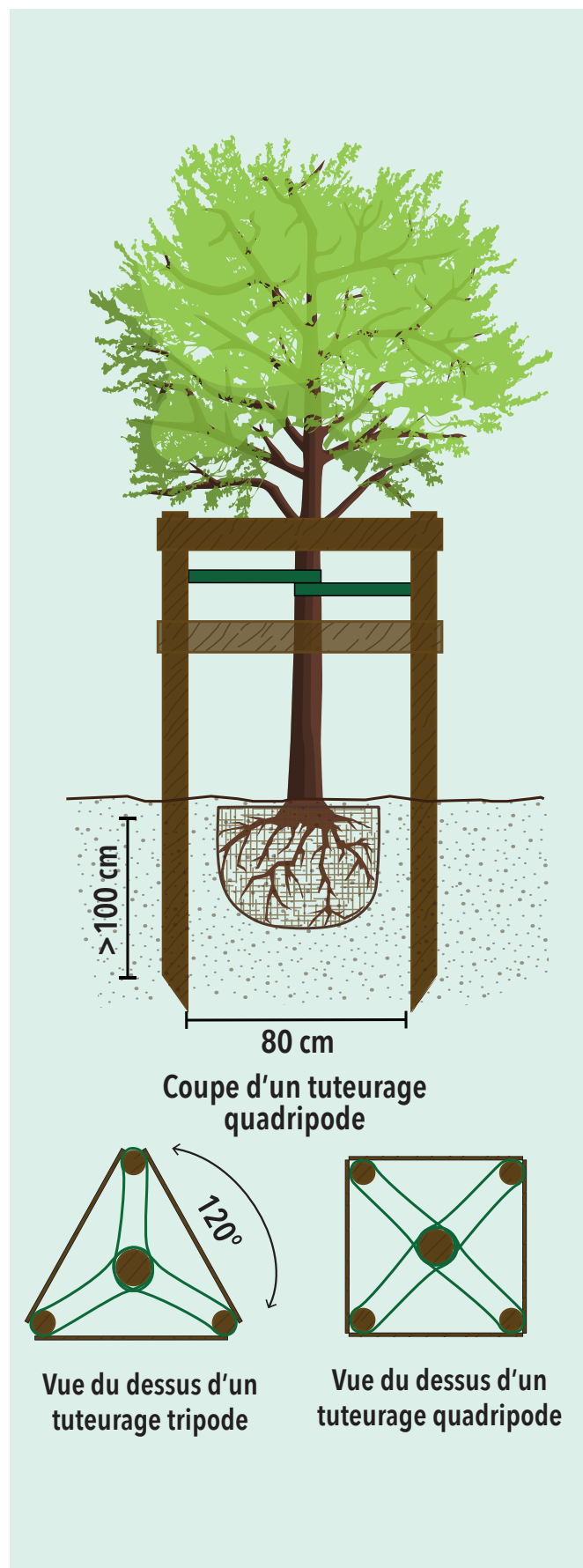


## TUTEURAGE



Le tuteurage est nécessaire pour les arbres tiges, durant les trois années suivant la plantation. Il ne convient pas aux arbres en cépée (sauf exceptions) ainsi qu'à certains conifères qui disposent d'autres systèmes de maintien.

### TYPE DE TUTEURAGE RECOMMANDÉ

▪ **Quadripode recommandé** (éventuellement tripode) pour un maintien optimal, et une protection de l'arbre. Les autres types de tuteurage (un et deux points) sont à proscrire sur l'espace public. Les tuteurages bipodes sont à proscrire car ils provoquent des dégâts de frottement sur les troncs. Le tuteurage un point peut être utilisé seulement en espace naturel pour des baliveaux.

### MATÉRIAUX

▪ **Bois non traité, d'origine locale**

Indication : châtaignier, robinier, pin.

- Diamètre du tuteur de 8 à 10 cm, section ronde ou carrée. Finition des tuteurs fraisée ou sciée de façon homogène.
- Planchette (12-15 cm, Ø 30 mm) en bois non traité (pin, peuplier...).
- Attaches : bande à clouer en PVC souple recyclé, rainuré ; recyclable ; largeur 28 ou 36 mm.
- Dans les situations où le sol est difficile à travailler, il est envisageable d'avoir recours à des tuteurs métalliques et des ceintures de tuteurage en acier avec élastomère en caoutchouc.

### MISE EN PLACE

- Au moment de la plantation de l'arbre, enfoncer les tuteurs dans le sol, au-delà de 30 cm du fond du trou de plantation. Pour les baliveaux : tuteur planté au moins à 60 cm dans le sol, pour les arbres tiges : tuteur planté au moins à 1 m dans le sol.
- Hauteur à choisir en fonction du sujet, 20 à 30 cm sous le houppier.
- Minimum 80 cm entre deux tuteurs (à adapter en fonction de la dimension de la fosse).
- Planchette (double lisse si nécessité d'une solidité renforcée) à visser 30 cm sous le houppier.
- Les tuteurs sont à positionner en fonction des vents dominants.

### SUIVI ET ENTRETIEN

- Le tuteurage doit être maintenu au maximum 3 ans après la plantation de l'arbre. Durant cette période, une vérification régulière des attaches est nécessaire : tension suffisante mais non excessive au risque de blesser le tronc. Le maître d'ouvrage peut décider de laisser le tuteurage au-delà de cette période, mais sans maintenir les attaches, pour protéger le tronc des chocs des voitures.